



À PROPOS DE NOUS : La fédération des étudiants et des étudiantes en médecine du Canada (FEMC) est l'organisation nationale représentant plus de 8 000 étudiants canadiens en médecine provenant de 15 facultés de médecine au Canada. Nous représentons les étudiants en médecine auprès du public, du gouvernement fédéral et des organisations médicales nationales et internationales. Nous sommes les médecins de demain pour la santé aujourd'hui.

En réponse à la crise du non-jumelage parmi les étudiants canadiens en médecine (soit les étudiants diplômés en médecine se retrouvant sans résidence médicale) la FEMC fait appel aux gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux pour :

1. S'engager vivement en leader au niveau national pour une organisation efficace, proactive et transparente des ressources humaines en santé, répondant aux besoins de tous les Canadiens en matière de soins de santé.
2. S'engager envers une stratégie pancanadienne pour une planification performante et socialement responsable des effectifs des médecins et du personnel de la santé, fondée sur des preuves, et transparente tout autant pour les résidents en médecine que pour le public.
3. S'engager à collaborer entre gouvernements (fédéraux, provinciaux et territoriaux) pour maintenir les postes de formation en résidence des diplômés en médecine canadiens lors du second tour du processus de jumelage, et pour financer les postes de résidence de manière à obtenir un ratio de 120 sièges de résidence au Canada pour chaque 100 diplômés canadiens en médecine.

UN BESOIN DE LEADERSHIP NATIONAL : Le nombre croissant de diplômés canadiens en médecine sans poste de résidence met en danger la planification des effectifs médicaux au Canada. L'éducation médicale est largement subventionnée par les contribuables (environ 200 000 \$ par étudiant en médecine). Compte tenu de l'importance cruciale des médecins dans le fonctionnement du système de santé du Canada, avoir un grand nombre de diplômés en médecine prêts à pratiquer mais incapables de terminer leur formation et d'intégrer le marché du travail canadien constitue un obstacle à des soins de santé de qualité pour tous les Canadiens. Les postes de résidence sont financés par la province, offerts par les universités et dispensés dans les hôpitaux et les cliniques. Cependant, les étudiants en médecine postulent à des postes de résidence par l'entremise d'un système canadien, le Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS), ce qui crée un important flux interprovincial. La crise est donc un problème pancanadien qui requiert une solution pancanadienne.

UN BESOIN D'UNE STRATÉGIE PANCANADIENNE : Le Comité consultatif sur la planification des ressources médicales (CCPRM) offre une tribune nationale aux gouvernements et aux représentants médicaux pour discuter de la planification des effectifs médicaux. Il vise à corriger les déséquilibres de médecins dans des spécialités médicales spécifiques, à élaborer un outil pancanadien d'évaluation des besoins et des effectifs, et à fournir des renseignements exacts pour aider les personnes qui suivent une formation médicale à prendre des décisions éclairées. L'outil portant sur les effectifs surveille comment les changements de nombre de postes pour étudiants en médecine dans les différentes universités ont une incidence sur le nombre de médecins par province et à l'échelle nationale. L'outil traitant les besoins prédit le nombre de médecins nécessaires pour répondre aux besoins en santé actuels et futurs de la population. Bien que les modèles prédictifs soient complets, il n'existe actuellement aucun mécanisme pour répondre aux données probantes au fur et à mesure qu'elles sont produites. Nous exhortons tous les niveaux de gouvernement à mettre en place des procédés pour répondre aux données provenant de ces outils.

UN BESOIN DE POSTES EN RÉSIDENCE: Le plus gros facteur qui contribue à la crise du non-jumelage médical au Canada est la baisse du ratio entre les postes disponibles en résidences et le nombre de diplômés médicaux Canadiens par an. Maintenir une séparation entre les postes réservés aux diplômés médicaux canadiens et celles réservées aux diplômés médicaux internationaux après le deuxième tour du processus de jumelage est une stratégie efficace pour réduire le nombre de diplômés non-jumelés. Un nombre accru de postes en résidence répondra mieux aux besoins de formation des diplômés canadiens grâce à un algorithme de jumelage optimal offrant la souplesse nécessaire pour mieux prendre en charge les transferts et la réinsertion de étudiants auparavant non-jumelés.

LA VOIE À SUIVRE: Le FEMC fait preuve d'un optimisme prudent quant à l'amélioration des jumelages aux postes de résidence cette année. Cette dernière est largement attribuée à des solutions ponctuelles à court terme: 1) la création de postes en Ontario et en Nouvelle-Écosse, ainsi que dans les Forces armées canadiennes, 2) la séparation des postes en résidence entre les diplômés canadiens et les diplômés internationaux dans le second tour de jumelage, 3) un soutien renforcé des étudiants pendant et après le processus de jumelage par les facultés de médecine. Le FEMC reconnaît que nous avons besoin de solutions plus durables afin d'assurer une diminution continue du nombre de diplômés en médecine canadiens non-jumelés au cours des prochaines années, ainsi que pour assurer une organisation efficace, proactive et transparente des ressources humaines en santé répondant aux besoins de santé de tous les Canadiens.